

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je regrette de devoir dire au député que je ne suis pas d'accord avec sa prémisse; je ne pense pas que tout espoir soit perdu à la conférence. Pas pour le moment. Il reste probablement des possibilités de résoudre le problème qu'il a soulevé. La délégation déploie sans aucun doute des efforts et il se peut que l'on soit en voie de trouver une solution, surtout en ce qui concerne la marge continentale, mais je n'en suis pas sûr.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, Monsieur l'Orateur. Il est vital pour le Canada d'obtenir au moins le droit de gérer les ressources marines du plateau continental, mais il n'y est apparemment pas parvenu à Genève; d'après moi, cet échec est dû au manque d'agressivité de notre gouvernement. A-t-on tenu des entretiens préparatoires bilatéraux afin de s'entendre sur la question des contingentements, entente qui précéderait toute mesure unilatérale que le gouvernement devra éventuellement prendre?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la délégation canadienne agit de bonne foi à la conférence et sa position est incompatible avec le lancement de pourparlers bilatéraux qui impliqueraient l'échec de la conférence.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS AU QUÉBEC—LES EFFETS SUR L'APPROVISIONNEMENT EN GRAINS FOURRAGERS—DEMANDE DE RAPPORT SUR L'EFFICACITÉ DE LA LOI PRESCRIVANT LA REPRISE DU DÉBARDAGE

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Ma question s'adresse au ministre du Travail, monsieur l'Orateur. Peut-il nous dire si la crise qui nous a amenés à siéger pendant toute une nuit afin d'exiger par voie législative le retour au travail des grévistes des trois ports du Saint-Laurent est terminée? Je tiens particulièrement à savoir du ministre si la question qui nous a occupés pendant toute cette nuit-là—soit assurer la fourniture de grains aux producteurs du Québec—a connu une solution qui permet maintenant de répondre aux besoins, solution que l'on n'avait apparemment pas encore trouvée la semaine dernière?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, d'après les renseignements que j'ai, les provisions de grains répondent aux besoins et rien ne gêne leur acheminement, contrairement à la situation qui existait avant l'adoption de la loi par la Chambre. Donc, les circonstances particulières qui avaient en fin de compte provoqué l'urgence n'existent vraiment plus. Toutefois, on continue apparemment de défier la loi, ce qui est très inquiétant.

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il dire précisément à la Chambre quelles mesures le gouvernement va appliquer aujourd'hui et au cours des prochains jours pour s'assurer que la loi est respectée?

[M. Crouse.]

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, monsieur l'Orateur. Des fonctionnaires du ministère de la Justice sont actuellement à Montréal pour étudier la situation, ce qui les conduira probablement à confirmer, comme je le soupçonne fortement, qu'il y a violation de la loi, et nous prendrons les mesures qui s'imposeront. Une fois qu'ils se seront rendu compte de la situation, je pense qu'une demande d'injonction sera faite lundi. J'estime toutefois que cette question devrait plutôt être adressée au ministre de la Justice.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il dire que quelques jours après l'entrée en vigueur de la loi, les hommes n'ayant pas repris le travail, il est encore nécessaire d'envoyer des fonctionnaires étudier la situation sur place, ou bien que les fonctionnaires recueillent les preuves nécessaires pour faire la demande d'injonction?

M. Munro (Hamilton-Est): C'est ce que j'ai voulu dire en substance, monsieur l'Orateur; les fonctionnaires recueillent les preuves nécessaires.

* * *

LES PORTS

MONTREAL—LES PRÊTS CONSENTIS À L'ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question supplémentaire au ministre des Transports s'il a un instant à m'accorder, mais je tiens à ne rien interrompre. Peut-il répondre aujourd'hui à la question que je lui ai posée hier au sujet du niveau des prêts consentis à une société canadienne d'intérêts étrangers, l'Association des employeurs maritimes, et dont le gouvernement s'est porté garant? Je lui demanderais en outre s'il s'est entretenu avec son collègue le ministre du Travail, de sa rencontre hier soir avec les représentants de l'Association et, dans l'affirmative leur a-t-il demandé si l'AEM est en mesure de respecter ses engagements envers la banque ou si le gouvernement devra intervenir et exécuter sa caution?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis en train d'étudier cette question. Le montant global des prêts consentis à l'Association, pas seulement par le gouvernement mais aussi par les banques, s'élève à 11 millions de dollars environ. Le gouvernement s'est porté garant d'environ 2.5 millions, je crois, ainsi que d'un prêt d'un montant égal consenti par le Conseil des ports nationaux. Ce sont là les chiffres que je me rappelle.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je poserai ma question supplémentaire au ministre du Travail. Si le ministre a réellement rencontré la direction ou les représentants de l'Association des employeurs maritimes hier soir ou au cours de la journée d'hier, comme je crois le savoir, j'aimerais lui demander s'ils ont parlé des emprunts contractés par cette association auprès de deux banques, et si ses interlocuteurs lui ont donné quelque indication sur la solvabilité de l'association? A-t-il été question que le gouvernement garantisse une partie du total des prêts, qui est maintenant de l'ordre de \$18 millions de dollars, et d'une demande de fonds ou d'aide supplémentaires par suite du conflit actuel dans les ports fluviaux?